



N°13989*01

**MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE****Déclaration d'activité d'un propriétaire de troupeau(x) de volailles de l'espèce *Gallus gallus* ou *Meleagris gallopavo***

A adresser au Directeur en charge des services vétérinaires du département où sont situés les troupeaux.

Déclaration obligatoire en vertu de l'article 4 des arrêtés du 26 février 2008 relatifs à la lutte contre les infections à *Salmonella* dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus*, de l'arrêté du 4 décembre 2009 relatif à la lutte contre les infections à *Salmonella* dans les troupeaux de l'espèce *Meleagris gallopavo*, et de l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à la lutte contre *Salmonella* dans les troupeaux de poulets de chair et de dindes d'engraissement.

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DES TROUPEAUX

Nom ou raison sociale :	Adresse postale :	Téléphone :
Nom et qualité du responsable de l'établissement :		Télécopie et courriel :

EXPLOITATION OU SONT DETENUES LES VOLAILLES

Nom et adresse de l'éleveur et raison sociale de l'exploitation	N° de SIRET (et N°EDE éventuel)	Tel	Fax / courriel	Vétérinaire sanitaire (nom et coordonnées) désigné pour les opérations de prophylaxie et de police sanitaire	Noms des délégués du vétérinaire sanitaire	Coordonnées du laboratoire choisi pour effectuer les analyses bactériologiques des prélèvements effectués dans le cadre du dépistage obligatoire de certaines salmonelles

ATELIERS OU SONT DETENUES LES VOLAILLES (POULAILLERS)

Adresse du lieu d'hébergement et coordonnées géographiques (si connues) Si différente de celle de l'éleveur Une ligne par atelier	INUAV	Code usuel éventuel	Code œuf éventuel	Type de production¹	Surface occupée par les volailles	Capacité (nombre maximum de volailles)

Fait le

Nom et signature du propriétaire de l'établissement :

¹

FRC pour les futurs reproducteurs de la filière chair
RC pour les reproducteurs de la filière chair
FRP pour les futurs reproducteurs de la filière œufs de consommation
RP pour les reproducteurs de la filière œufs de consommation
FP pour les poulettes futures pondeuses d'œufs de consommation

PP pour les poules pondeuses d'œufs de consommation
PC pour les poulets de chair
FRD pour les futurs reproducteurs de l'espèce dinde
RD pour les reproducteurs de l'espèce dinde
DC pour les dindes de chair

Nom et signature du vétérinaire sanitaire :